

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2026.06.29/102
CLASSIFICATION	7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 juin 2026, et sous la présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, président de séance.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires :

AUGIER Marie France, BENIGAUD Patrick, BERRAT Gilles, BEURRIER Chrystelle, BLANC Claude, BOURACHOT Bernard, CHOMET Hervé, CHOQUET Céline, COLLIN Jean Luc, DAUMUR Daniel, DIAT Dominique, DUPLA Céline, EDIER Denis, FORTIN Franck, GARREL Sophie, GAUDRAT Didier, GODART Léopold, GUINATIER Jean-Louis, JALLET Jean-Philippe, LABBE Guy, LABUSSIÈRE Jean-Jacques, LAFAYE Christian, LAFARGE Thierry, LASSOT Jérôme, LAUSTRIAT Jacqueline, LAVOCAT Hélène, LOTHON Grégory, MARGELIDON-FOUQUET Marie Jo, MARIDET Fabrice, MARTINET-SCHIRCH Christelle, MINET Christophe, MONIER Jean-Noël, PERICHON Bernadette, PERRAUT Frédéric, PERROD Mickaël, PISSOCHET Fabrice, Yves PLOUHINEC, RAJAUD Michel, RENON Stéphane, RESSOT Richard, ROUX Sylvain, SCHNEIDER Maria, SOUFFÉRANT Alain, TINET Ludovic, TOCANT Jean François, TREUILLET Martine, TRUGE André, USSEL-MICHAUD Isabelle, VARY Laëtitia, VERNISSE Alain, VOISIN Véronique, ZENNOUCHE Jean-Philippe

Les conseillers suppléants :

LAMETERY Annie représentant CARIGNANT Solène, Pascal DEJEAN représentant CORTI Catherine, BADIN Isabelle représentant LACROIX, Guillaume VIF Christophe représentant PINSON René, Roland BION représentant PROBOEUF Chantal

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : ATHAYNE François à DIAT Dominique, BIGOT Pierre à BENIGAUD Patrick, MESQUITA Virginie à GODART Léopold, ROTAT Michel à DUPLA Céline, ROY Stéphane à VOISIN Véronique,

Excusés : GUILLAUME Romain, IWANOW Thierry,

Secrétaire de séance : BEURRIER Chrystelle,

N° 102- AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES— Finances – Subventions 2026 - Complément

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024.06.24/58 du 24 juin 2024 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le Règlement d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n° 2026.04.27/68 du 27 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le budget primitif 2026,

Vu la délibération n° 2026.04.27/73 du 27 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le montant des cotisations et subventions 2026 aux organismes de droit public et privé et aux budgets annexes,

Vu l'avis des membres du Bureau communautaire du 15 juin 2026,

Vu le budget 2026,

Considérant que des crédits sont inscrits aux 65 dans la limite du montant maximum pouvant être attribué aux organismes de droit public et de droit privé, dans le cadre du versement de subventions, conformément aux règles préalablement définies et présentés dans les tableaux suivants,

Considérant que des ajustements pourront être opérés lors de prochaines décisions modificatives,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter les crédits relatifs aux subventions pour l'exercice budgétaire 2026, dans la limite d'un montant maximum, selon les tableaux suivants :

65736221 - Subventions équilibre - Budgets Annexes à caractère industriel et commercial	CFU 2025	BP 2026 Montant max.
Hébergement touristique	70 094,00 €	60 912,01 €
<i>sous-total</i>	70 094,00 €	60 912,01 €

65748 - Subventions organismes et personnes de droit privé	CFU 2025	BP 2026 Montant max.
Association Sanssatoise de Comédie Musicale	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Val des Singes Errants	900,00 €	900,00 €
Comité Concours Agricole de Jaligny	500,00 €	500,00 €
Préludia – Musique et Patrimoine	1 500,00 €	1 500,00 €
Cinéma René Fallet – Festival STABATHON	500,00 €	500,00 €
Solidarités Paysans en Auvergne	1 000,00 €	1 500,00 €
Association FESTI'DOMP	1 000,00 €	1 000,00 €
<i>sous-total</i>	7 400,00 €	7 900,00 €

Soutien Petite enfance (Art. 657348- Art.657381 – Art.65748)	CFU 2025	BP 2026 Montant max.
Centre social La Farandole Le Donjon (RPE Le Donjon/LAEP/micro-crèche Le Donjon)	38 951.26 €	65 033.00 €
<i>sous-total</i>	38 951,26 €	65 033,00 €
Total	116 445,26 €	133 845,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de voter les crédits relatifs aux subventions pour l'exercice budgétaire 2026 dans la limite d'un montant maximum tel qu'il est précisé dans le tableau présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à verser le montant de subvention correspondant aux organismes de droit public et de droit privé ainsi qu'aux budgets annexes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations budgétaires correspondantes.

P.E.C
Le Président,

